

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 7 juillet 2014

n° 11

page 1/1

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Parkings Saint-Jacques, Blossac, Château et Alaman - Ouverture et gratuité des samedi 23 et dimanche 24 août 2014.

Mesdames, Messieurs,

La commune souhaite organiser l'ouverture et la gratuité des parkings Saint-Jacques, Blossac, Château et Alaman à l'occasion des Jours de Vienne qui auront lieu les samedi 23 et dimanche 24 août 2014.

Cette décision se décline sous deux angles :

- la promotion des parkings Saint-Jacques, Blossac, Château et Alaman,*
- la dynamisation au travers de cette opération du centre ville et de ses commerces.*

Il est donc proposé l'ouverture et la gratuité des parkings Saint-Jacques, Blossac, Château et Alaman.

* * * * *

VU l'article L.2213-6 du code général des collectivités territoriales relatif au paiement de droits fixés par un tarif dûment établi, pour les permis de stationnement ou de dépôt temporaire sur la voie publique.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'instaurer l'ouverture et la gratuité du stationnement dans les parkings Saint Jacques, Blossac, Château et Alaman *les samedi 23 et dimanche 24 août 2014* (pour les abonnés : 2 jours leur seront crédités sur présentation de leur carte à l'accueil du parking),
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 15/07/2014 n°6840
Publié au siège de la mairie, le 11/07/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER